PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

PRÉSENTS : Jean-Jacques THOMAS. Jean-Philippe PIOCELLE. Christophe DUMOTIER, Alain VASSEUR, Pascal MORTELECQ. Olivier MAGAIN. Isabelle CATHELAIN. Sylvie COURTAUT. Florence ESCOTTE. Pascale TAITINGER. Lydie TRIBHOU. Séverine CARON. Elisabeth PLAT.

ABSENTS EXCUSES : Bruno CHAPON. Mathieu SMETRYNS.
PROCURATIONS : Bruno CHAPON à Jean-Jacques THOMAS.

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de Séance.**
2. **Approbation du compte rendu du 13 juin 2024**
3. **Décisions modificatives du budget principal 2024.**
4. **Décret d'application sur la dénomination et numérotation des communes.**
5. **Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes des Sablons.**
6. **Cession de bail.**
7. **Modification de la gestion de la salle des fêtes.**
8. **Divers.**

La séance est ouverte à 19 heures.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Pascale TAITINGER.

2. Approbation du compte rendu du 13 juin 2024

Après en avoir délibéré, le compte rendu du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Décisions modificatives du budget principal 2024.

Monsieur le Maire indique les modifications à apporter :

- Modification de ligne comptable concernant l'épandeur : 1 000 €
- Titre de 120 € en périscolaire à rembourser car perçu 2 fois
- Cotisations URSSAF élus charges de gestion courante : 12 000 €

- Intérêts de l'emprunt contracté, ligne de trésorerie : 2 000 €
- NTI (prestataire pour la vidéo-surveillance) : + 2 000 €

4. Décret d'application sur la dénomination et les numérotations des communes.

Monsieur le Maire explique qu'en vertu du décret d'application de la Loi 3DS, les communes doivent créer une Base Adresse Locale dans le but de simplification de l'action publique locale.
A cet effet, il est obligatoire de renuméroter toutes les adresses de la Commune.
La Poste peut accompagner et réaliser ce projet d'adressage et numéroter tous les bâtis. Le devis proposé est d'un montant de 4 283,02 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5. Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Maire présente le rapport et indique qu'il est consultable au secrétariat.

6. Cession de bail.

Monsieur le Maire a reçu une demande de Monsieur Jean-Claude RUFIN qui prend sa retraite d'exploitant agricole et souhaite céder le bail qu'il avait avec la commune pour la surface louée de 2ha90ca à sa fille Mélanie RUFIN.
Monsieur le Maire explique qu'il est préférable de céder le bail à Madame Mélanie RUFIN en nom propre et pas à une société.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de céder le bail en nom propre à Madame Mélanie RUFIN.

7. Modification de la gestion de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence ESCOTTE. Elle explique qu'il s'agit d'une proposition d'amélioration du site Internet de la Commune en incluant un calendrier interactif permettant aux particuliers de voir les disponibilités de la salle des fêtes et de poser une option de location. Il s'agit également de modifier la page d'accueil qui présente actuellement le bulletin municipal. Or il semble préférable de voir en première page les actualités du village (manifestations, réunions, etc).
Pour réaliser ces modifications le prestataire a établi un devis d'un montant de 672 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser ces modifications.

8. Divers

Monsieur le Maire expose que :

- Concernant le terrain situé chemin des remises deux propositions d'achat ont été faites par des promoteurs : l'une par « Les maisons JVL » pour un montant de 90 000 €, une autre par Monsieur Kenan SARI pour un montant de 52 234 €. La différence s'explique par le fait que M. SARI s'engage à réaliser tout le nettoyage du terrain et à réaliser la voirie du terrain. En outre, il propose de garder l'esprit du transformateur existant et de « l'inclure dans le paysage ».

  Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité préconise l'option à 52 234 €

- Proposition d'achat de livres pour la bibliothèque : Monsieur le Maire rappelle le travail et l'investissement de Lauriane JARDIN et des bénévoles pour la tenue de la bibliothèque. Il donne lecture d'un mail adressé à Lauriane par la directrice de l'école de Laboissière pour la remercier et l'encourager. En effet, depuis l'année dernière la bibliothèque accueille les classes

à raison d'une séance par mois et par classe. Ces visites sont particulièrement intéressantes et productives.
Aussi, Lauriane JARDIN souhaiterait commander d'autres livres pour les enfants pour un montant de 723,32 €.
Après en avoir délibéré et compte tenu du fait qu'aucune dépense n'a été réalisée pour la bibliothèque (tous les livres actuels proviennent de dons), le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la commande de livres pour un montant de 723,32 €.

- Rapport d'inspection des Archives Départementales : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé aux Archives Départementales l'autorisation de conserver nos archives à Laboissière. Suite à l'inspection réalisée par leur service, la directrice des archives départementales a décidé de donner une suite favorable à notre demande.

- Courrier de Madame LEVILLAIN Chantal : Monsieur le Maire demande à Monsieur Philippe PIOCELLE de donner lecture du courrier de remerciements de Madame LEVILLAIN suite à son départ en retraite.

- Le Secours Catholique, Les Restaurants du Cœur, Génération Loisirs et Rézoart ont adressé un courrier de remerciements pour les subventions attribuées.

- Madame NEDELLEC Kathleen, championne de France de Country, a adressé un courrier de remerciements pour la mise à disposition gratuite de la salle pour son entraînement.

- L'OPAC de l'OISE a adressé un courrier informant la commune de la décision prise par le Conseil d'Administration de laisser les communes de l'Oise de disposer des 13% de réservations que le Conseil Départemental de l'Oise a décidé de déléguer aux bailleurs et aux communes.

- L'Association L'EVENTAIL (jumelage franco-italien) regroupant les communes de Mortefontaine en Thelle, Novillers les Cailloux, Sainte Geneviève et Ully Saint Georges demande l'autorisation d'organiser un rallye pédestre au sein de notre commune.
  Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

- Une réunion des associations concernant le planning de réservation de la salle des fêtes aura lieu le mardi 24 septembre à 17h à la mairie.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu concernant le harcèlement subi par un élu.

9. Questions diverses

- Monsieur DOMINGUES Jean-Philippe demande à quelle échéance est prévu l'assainissement collectif. Monsieur le Maire explique qu'il a appris, par hasard, que notre commune était programmée pour 2036.
- Voie douce : sa réalisation est prévue pour 2025
- Demande d'un arrêt supplémentaire du bus scolaire à l'entrée du village : Monsieur le Maire va transmettre cette demande au Conseil Régional qui gère ce service.
- Panne de l'éclairage public : Monsieur le Maire a appris aujourd'hui que certains éclairages ne fonctionnent plus. Il se charge de faire intervenir la société en charge de ce service.

- Demande de Madame Séverine CARON, conseillère municipale, afin d'optimiser la sécurité, d'installation d'un miroir à l'intersection de la rue Madame et de la rue Verte
- Information concernant la coupure du service Internet Orange : Monsieur Pascal MORTELECQ, conseiller municipal, informe qu'il est possible de demander une ristourne à l'opérateur suite aux défaillances subies par leurs abonnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS

Jean-Jacques THOMAS	
Jean-Philippe PIOCELLE	
Isabelle CATHELAIN	
Christophe DUMOTIER	
Sylvie COURTAUT	
Alain VASSEUR	
Lydie TRIBHOU	
Mathieu SMETRYNS	
Pascale TAITINGER	
Olivier MAGAIN	
Florence ESCOTTE	

Bruno CHAPON	
Elisabeth PLAT	
Pascal MORTELECQ	
Séverine CARON	